

RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES JUGES DE LA COUR PROVINCIALE DE COLOMBIE BRITANNIQUE ("AJCPCB")

Septembre 2023, Réunion du Conseil d'Administration de l'AJCPCB à St. John's, Terre Neuve

EFFECTIF JUDICIAIRE

Au 30 Juin 2023, la C. B. a 129 juges à plein-temps et 19 juges séniors à temps-partiels. Nous avons eu deux nouvelles nominations en août (les juges Lucky et Sandhu) mais aussi deux juges ont pris leur retraite (les juges Wingham et Bahen) Nous sommes toujours au-dessous du total historique de 2005 avec 136 juges à plein-temps.

DERNIÈRES INFORMATIONS SUR LE LITIGE À PROPOS DE LA COMMISSION DE RÉMUNÉRATION JUDICIAIRE ("CRJ")

À notre réunion d'avril, nous venions de recevoir la décision de la Cour Suprême de C.B. concernant notre demande de revue de la réponse du gouvernement au rapport de la CRJ 2019. La décision se trouve à 2023 BCSC 520. Madame la Juge Sharma a écarté la réponse du gouvernement rejetant les recommandations de la CRJ 2019, accompagné d'une forte réprimande au gouvernement en suggérant qu'il adopte les recommandations de la CRJ.

Malheureusement le gouvernement a lancé un appel et semble avoir l'intention de poursuivre cette affaire devant la Cour d'Appel. Nous espérons qu'une audience pourra avoir lieu aussitôt que possible, peut-être à l'automne.

COMMISSION DE RÉMUNÉRATION JUDICIAIRE ("CRJ") DE 2022 (2023)

.Le rapport de la CRJ est sorti à la fin du mois d'avril. Le rapport unanime était très favorable aux juges de C.B. Le CRJ recommande que nos salaires annuels soient augmentés à \$343,000.00 et à \$360,00.00 pour les deux prochaines années fiscales. Le gouvernement a recommandé \$311,000.00 et \$323,000.00. Nos salaires actuels sont de \$285,500.00.

Le gouvernement a ajourné le rapport le dernier jour de la session législative en mai et depuis ce jour n'a pas mis en application les recommandations salariales comme il pouvait le faire par le biais d'un décret. Cela semble vouloir dire qu'il va mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine session législative à l'automne et imposer ce qu'il pense être des salaires appropriés. On prévoit d'autres litiges dans l'avenir.

COVID. DERNIÈRES INFORMATIONS

Toutes les restrictions liées au COVID ont été enlevées et les Plexiglas dans les salles d'audience ont été retirés. Un avantage de la pandémie c'est que le gouvernement a investi

considérablement dans la technologie. Ceci a été particulièrement utile pour les audiences de mise en liberté et pour toutes sortes de demandes dans la domaine du droit familial qui sont maintenant faites d'une manière habituelle par MS Team. Ceci a aussi permis un meilleur accès à la justice pour des gens habitant en milieux éloignés.

Néanmoins, des défis technologiques demeurent un obstacle, particulièrement pour les audiences de mise en liberté quand les accusés comparaissent à partir d'un poste de police éloigné. Les équipements nécessaires et les connexions sont de bons exemples des difficultés, mais notre juge en chef est très impliquée dans la recherche de solution à ces problèmes, et notre association a un comité qui y travaille aussi.

AJCPCB CONSEIL D'ADMINISTRATION ET EXÉCUTIF

Notre exécutif est composé d'un(e) président(e), un V-P, trésorier-ière, secrétaire, et ancien-ne président(e). Le reste du conseil comprend sept membres sans fonctions déterminées et les président(e)s de chaque comité permanent (éducation, indépendance judiciaire, et Séniors/Bien être).

COLLOQUES DE 2023

Nous avons eu un colloque d'éducation au printemps en mai à Kelowna et nous aurons un colloque d'automne en novembre à Vancouver. Le colloque d'automne sera un colloque commun avec la Cour Suprême de C.B. et la Cour d'Appel.

ADHÉSION

Tous et toutes nos juges, sauf trois, sont membres de l'AJCPCB. La cotisation annuelle des membres est de 1,200\$ prélevée toute les deux semaines sur nos salaires. Notre allocation pour développement professionnel est de 4,500\$ par année.

Le tout, respectueusement soumis par

Le juge Lynam E. Doerksen
Directeur de C.B. de l'AJCPCB